

## RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

**Objet : Tarifs des services municipaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**Rapporteur : Pierre BERGERET**

Un document joint en annexe présente en détail les propositions de tarifs municipaux qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

1. Tarifs liés aux services techniques :

Aucune modification n'est apportée par rapport à la grille tarifaire qui s'applique jusqu'au 31 décembre 2017.

2. Tarifs liés à l'administration générale :

Il est proposé que les tarifs des **cimetières** pour les concessions et columbarium soient augmentés d'environ 2 %. En revanche, les tarifs divers restent inchangés.

Les tarifs de **location de salles** sont maintenus à ceux applicables en 2017.

3. Tarifs liés au domaine « Culture, Jeunesse & Sport » :

**Pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)**, il est proposé de revoir la grille tarifaire et de passer du Quotient Familial impôt (« QF impôt ») au Quotient Familial Caisse d'Allocations Familiales (« QF CAF »), avec quatre tranches, pour s'aligner sur les modalités tarifaires de la restauration scolaire. Le niveau de la participation demandée en moyenne aux usagers resterait stable.

Quotient familial (CAF)	QF1	QF2	QF3	QF4
	de 0 à 400 €	de 401 à 800 €	de 801 à 1200 €	supérieur à 1200 €
<b>Domicilié à Tassin la Demi-Lune</b>	10 € (10 € en 2017)	14€ (10 € ou 16€ en 2017)	18 € (16€ ou 21 € en 2017)	22 € (21 € en 2017)
<b>Non domicilié à Tassin la Demi-Lune</b>	14 € (15 € en 2017)	18€ (15€ ou 21 € en 2017)	22 € (21€ ou 26 € en 2017)	26€ (26 € en 2017)

Les tarifs **des locations de salles à l'Espace Culturel L'Atrium** restent identiques. En revanche, les tarifs d'intervention des régisseurs sont réajustés au plus près du coût moyen supporté par la Ville.

Aucune modification n'est apportée aux autres tarifs (**utilisation des installations sportives, école municipale des sports, Médiathèque, accueil information jeunesse**).

4. Tarifs liés au service communication :

Il est proposé que la grille tarifaire des **encarts publicitaires** vendus dans le magazine municipal soit revue. Avec un nombre de parutions annuelles plus important, une baisse des tarifs est souhaitable (cf. détail dans le document ci-joint).

5. Tarifs de la restauration scolaire :

La nouvelle grille tarifaire relative à la **restauration scolaire** a été validée par le Conseil municipal, dans sa délibération 2017-50 du 31 mai 2017.

6. Chèques familles :

La valeur nominale d'un **chèque famille** reste inchangée (5,50 €).

**Selon les éléments d'analyse présentés ci-dessus et le document annexé à ce rapport, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 6 décembre 2017, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les tarifs des services municipaux, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE**  
**TARIFS COMMUNAUX**  
Applicables au 1er janvier 2018

**1) RECETTES**

A - DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES

B - DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

C - LOCATION DE SALLES COMMUNALES

1- ESPACE JULES FERRY

2- ESPACE LECLERC

3- SALLE DE RESTAURANT - AVENUE DU 8 MAI 1945 / SALLE DE L'ORANGERIE - AVENUE DU  
11 NOVEMBRE 1918

**D - CIMETIERES ET COLUMBARIUM\***

**1- CONCESSIONS**

**2- COLUMBARIUM**

**3- DIVERS**

**E - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (GENETIERES et ALAÏ)**

**ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE\***

**1- ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**2- ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS**

**3- ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE**

F - UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1- TARIFS HORAIRES

2- AFFICHAGE SPONSORS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LES ASSOCIATIONS  
UTILISATRICES

G - MEDIATHEQUE

**H - LOCATION DE SALLES DE L'ESPACE CULTUREL L'ATRIUM\***

**1- LOCATION POUR SPECTACLES, CONFERENCES, REUNIONS, COCKTAILS**

**2- SUPPLEMENTS OBLIGATOIRES**

**3- LOCATION POUR LES SALONS OU CONGRES**

**4- LOCATION POUR LES EXPOSITIONS DE 4 A 8 JOURS**

**I - ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LES PARUTIONS MUNICIPALES\***

**J - RESTAURATION SCOLAIRE\***

**2) DEPENSES**

A - CHEQUES - FAMILLE

# 1) RECETTES

## **A - DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES**

	2017	2018
<b><u>NON ABONNES :</u></b>		
Droit de place par mètre linéaire	2,50 €	<b>2,50 €</b>
<b>Branchement EDF</b>		
Par marché		
De 0 à 10 Ampères	2,50 €	<b>2,50 €</b>
De 10 à 16 Ampères	3,20 €	<b>3,20 €</b>
Plus de 16 Ampères	5,00 €	<b>5,00 €</b>
Remarque : le trimestre compte 13 semaines ( $52 / 4 = 13$ )		
<b><u>ABONNES</u></b>		
<b>Cartes trimestrielles</b>		
Pour 2 mètres linéaires	27,00 €	<b>27,00 €</b>
Branchement EDF pour abonnés	32,00 €	<b>32,00 €</b>
<b><u>MARCHE DES PEINTRES :</u></b>		
Le 1er dimanche du mois de mars à décembre, par mois	50,00 €	<b>50,00 €</b>

## **B - DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION** **DU DOMAINE PUBLIC**

Toutes les surfaces sont arrondies à l'unité supérieure

Prix € 2017	Prix € 2018
----------------	----------------

<b>RÈGLEMENT DU DROIT FIXE POUR TOUS TYPES D'OCCUPATION</b> (hors déménagements, expositions artistiques ou associatives sans point de vente)			
Autorisation d'occupation du domaine public	Droit Fixe	27,00	<b>27,00</b>

<b>SUPPLEMENT SI OCCUPATION DE STATIONNEMENT PAYANT</b>			
Supplément pour zone de stationnement neutralisée (par tranche de 10m <sup>2</sup> )	10m <sup>2</sup> / jour	3,00	<b>3,00</b>

<b>TARIFS APPLICABLE EN SUPPLEMENT POUR LES OCCUPATIONS A USAGE DES CHANTIERS</b>			
Installation de chantier supérieure à 3 mois	Droit Fixe	100,00	<b>100,00</b>
<b>Emprise chantier (camion, grue, benne, bungalow, dépôt, tranchée, échafaudage...)</b> / jour (jusqu'à 3 jours) / sem à partir du 4ème jour <i>Toute semaine entamée est dûe à partir du 4ème jour</i>	m <sup>2</sup> / jour	2,00	<b>2,00</b>
	m <sup>2</sup> / sem	6,00	<b>6,00</b>
	Utilisation d'un support communal pour réseaux (usage privé)	/ points	50,00

<b>TARIF APPLICABLE EN SUPPLEMENT POUR LES OCCUPATIONS A TITRE COMMERCIAL</b>			
<b>Droits semestriels (demande à renouveler chaque semestre)</b>			
Terrasses, étalages	m <sup>2</sup>	15,60	<b>15,60</b>
Chevalets et supports commerciaux à l'unité (Présentoirs de publicité, porte-menu, bannière, distributeur de glace et de documents publicitaires, tout élément hors terrasse, dispositif d'éclairage, de chauffage, de brumisation et mobilier de propriété)	à l'unité	30,00	<b>30,00</b>
<b>Droits annuels (demande à renouveler chaque année)</b>			
Terrasses, étalages	m <sup>2</sup>	30,00	<b>30,00</b>
Chevalets et supports commerciaux à l'unité (Présentoirs de publicité, porte-menu, bannière, distributeur de glace et de documents publicitaires, tout élément hors terrasse, dispositif d'éclairage, de chauffage, de brumisation et mobilier de propriété)	à l'unité	58,00	<b>58,00</b>
Stationnement transport de fonds	/ place	430,00	<b>430,00</b>
<b>Droits occasionnels</b>			
Cirques, vogues, vide greniers	m <sup>2</sup> / jour	0,65	<b>0,65</b>
Expositions artistiques ou associatives sans point de vente		GRATUIT	
Expositions artistiques ou associatives avec point de vente, en dehors des manifestations organisées par les conseils de quartier et l'UCAPL, labélisées par la commune	/jour	10,00	<b>10,00</b>
Expositions, Etalages et chevalets commerciaux	m <sup>2</sup> / jour	2,20	<b>2,20</b>
Carrousel et manège	Droit variable	10% du CA HT	<b>10% du CA HT</b>

## DROITS DE STATIONNEMENT

Zone rouge	<b>Payante de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00) durée 4h</b>								
Temps en mn	15	30	45	60	75	90	105	120	240
Px 2016 en €	30 minutes gratuites		/	1	/	/	/	2.5	
Px 2017 en €	30 minutes gratuites		/	1	/	/	/	2.5	
<b>Px 2018 en €</b>	<b>30 minutes gratuites</b>		/	<b>1</b>	/	/	/	<b>2.5</b>	<b>35</b>
<i>Montants découpables calculés par horodateur</i>									Montant forfaitaire

Zone verte	<b>Payante de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00) durée 8h</b>												
Temps en mn	15	30	45	60	75	90	105	120	135	180	210	240	480
Px 2016 en €	30 minutes gratuites		/	0.5	/	/	/	1.5	/	2.5	/	<b>3.5</b>	
Px 2017 en €	30 minutes gratuites		/	0.5	/	/	/	1.5	/	2.5	/	3.5	
<b>Px 2018 en €</b>	<b>30 minutes gratuites</b>		/	<b>0.5</b>	/	/	/	<b>1.5</b>	/	<b>2.5</b>	/	<b>3.5</b>	<b>35</b>
<i>Montants découpables calculés par horodateur</i>													Montant forfaitaire

Zone jaune	<b>Payante de 8h30 à 12h30/14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00)</b>				
Temps en h	1/2 h	5h	8,5h	9h	
Px 2016 en €	0	2.5	5		
Px 2017 en €	0	2.5	5		
<b>Px 2018 en €</b>	<b>0</b>	<b>2.5</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	
<i>Tarifs forfaitaires (non découpables)</i>					

Tarifs résident	
2016 - Carte valable sur les zones vertes et et jaunes	200 € par an      56 € par trimestre
2017 - Carte valable sur les zones vertes et et jaunes	200 € par an      56 € par trimestre
<b>2018 - Carte valable sur les zones vertes et et jaunes</b>	<b>200 € par an      56 € par trimestre</b>

Tarifs professions mobiles	
2016 - Carte valable sur toutes les zones	300 € par an
2017 - Carte valable sur toutes les zones	300 € par an
<b>2018 - Carte valable sur toutes les zones</b>	<b>300 € par an</b>

Tarifs longue durée	
2016 - Carte valable sur les zones jaunes et vertes	400 € par an      100 € par trimestre
2017 - Carte valable sur les zones jaunes et vertes	400 € par an      100 € par trimestre
<b>2018 - Carte valable sur les zones jaunes et vertes</b>	<b>400 € par an      100 € par trimestre</b>

## C - LOCATION DE SALLES COMMUNALES

### 1 - ESPACE JULES FERRY

Chaque salle est louée selon les disponibilités. La location est autorisée pour les associations de Tassin la Demi-Lune ou les particuliers de Tassin La Demi-Lune exclusivement.

Salle concernée	Particuliers, Sociétés, Régies <i>(ayant en gestion une copropriété sur la commune)</i>		Associations Tassilunoises <b>1 gratuité annuelle dans une salle</b> (soit salle de réunion, soit salle des familles)	
	2017	2018	2017	2018
<b>Salle de réunion</b>	100 € / demi-journée	<b>100 € / demi-journée</b>	100 € / demi-journée pour les événements générant des recettes type loto, vide grenier  100 € / demi-journée pour les autres types d'événements non lucratifs	<b>100 € / demi-journée pour les événements générant des recettes type loto, vide grenier</b>  <b>100 € / demi-journée pour les autres types d'événements non lucratifs</b>
<b>Salle des familles</b>	Uniquement le week-end 220 € / jour 320 € / week-end	<b>Uniquement le week-end 220 € / jour 320 € / week-end</b>	Uniquement le week-end 220 € / jour 320 € / week-end événements générant des recettes : loto, vide grenier  110 € / jour 160 € / week-end pour les autres types d'événements non lucratifs	<b>Uniquement le week-end 220 € / jour 320 € / week-end événements générant des recettes : loto, vide grenier</b>  <b>110 € / jour 160 € / week-end pour les autres types d'événements non lucratifs</b>
<b>Salle de réunion + salle des familles réunies</b>	Uniquement le week-end 350 € / jour 650 € / week-end	<b>Uniquement le week-end 350 € / jour 650 € / week-end</b>		



Salle concernée	Particuliers, Sociétés, Régies <i>(ayant en gestion une copropriété sur la commune)</i>		Associations Tassilunoises <b>1 gratuité annuelle dans une salle</b> <i>(soit salle de réunion, soit salle des familles)</i>	
	2017	2018	2017	2018
<b>Ecole de musique de Tassin</b>  Salles louées uniquement avec accord de l'EMT et de façon tout à fait exceptionnel  1) salle de 30 places  2) salle de 80 places	36 € / demi-journée ou soirée  95 € / demi-journée ou soirée	<b>36 € / demi-journée ou soirée</b>  <b>95 € / demi-journée ou soirée</b>		

La location de la salle comprend le temps d'installation, de rangement et de nettoyage

Forfait prestation de nettoyage si la salle n'est pas rendue en état	50 €
Caution des badges permanents pour les salles municipales	15 €
<b>Caution</b>	<b>150 €</b>

## 2 - ESPACE LECLERC

SALLE	Association Loi 1901 de la commune	Associations extérieures Loi 1901 et associations Loi 1901 de Tassin la Demi-Lune qui font financer l'activité par les participants TARIFS POUR 4H*	
		2017	2018
Occupation : 19 personnes maximum SALLE LAMARTINE SALLE BAUDELAIRE SALLE BALZAC	Gratuit	25 €	<b>25 €</b>
Occupation : 59 personnes maximum SALLE PAGNOL	Gratuit	70 €	<b>70 €</b>
Occupation : 100 personnes maximum SALLE MOLIÈRE	Gratuit	120 €	<b>120 €</b>

\* Chaque tranche de 4h commencée est due.

La location de la salle comprend le temps d'installation, de rangement et de nettoyage.

### **3 - SALLE DE RESTAURANT - AVENUE DU 8 MAI 1945**

### **SALLE DE L'ORANGERIE - AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918**

Chaque salle est louée selon les disponibilités. La location est autorisée pour les associations de Tassin la Demi-Lune ou les particuliers de Tassin La Demi-Lune exclusivement.

	TARIF 2017	TARIF 2018
<b>Avenue du 8 Mai 1945</b>	100 € / jour 150 € / week-end	<b>100 € / jour 150 € / week-end</b>
<b>Salle de l'Orangerie</b>	Week-end et jour férié 100 € / jour 150 € / week-end	<b>Week-end et jour férié 100 € / jour 150 € / week-end</b>

Modifications possibles de ces horaires lors des périodes de vacances scolaires avec disponibilité à partir du samedi matin.  
La location de la salle comprend le temps d'installation, de rangement et nettoyage.

Forfait prestation de nettoyage si la salle n'est pas rendue en état	<b>50 €</b>
Caution	<b>100 €</b>

## D - CIMETIERE ET COLOMBARIUM

### 1 - CONCESSIONS

Un emplacement de trois places pour 2 m<sup>2</sup>.

Durée	Tarifs TTC 2017			Tarifs TTC 2018		
	au m <sup>2</sup>	concession 2m <sup>2</sup>	concession 4m <sup>2</sup>	au m <sup>2</sup>	concession 2m <sup>2</sup>	concession 4m <sup>2</sup>
15 ans	140 €	280 €	560 €	<b>145 €</b>	<b>290 €</b>	<b>580 €</b>
30 ans	310 €	620 €	1 240 €	<b>316 €</b>	<b>632 €</b>	<b>1 264 €</b>
50 ans	790 €	1 580 €	3 160 €	<b>805 €</b>	<b>1 610 €</b>	<b>3 220 €</b>

### 2 - COLUMBARIUM

Une case de trois places.

Durée	Tarifs TTC 2017	Tarifs TTC 2018
	1 case	1 case
15 ans	430 €	<b>440 €</b>
30 ans	980 €	<b>1 000 €</b>

### 3 - DIVERS

	Tarif TTC 2017	Tarif TTC 2018
Séjour au caveau provisoire, par jour et par cercueil	15 €	<b>15 €</b>
Vacation funéraire (délibération du 4 février 2009)	20 €	<b>20 €</b>
Caveau d'occasion 2 m <sup>2</sup>	500 €	<b>500 €</b>
Caveau d'occasion 4 m <sup>2</sup>	900 €	<b>900 €</b>
Caveau d'occasion 6 m <sup>2</sup>	1 300 €	<b>1 300 €</b>

# **E - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (GENETIERES ET ALAÏ), ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS & ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE**

## **1 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

### **1°) Modalités des tarifs**

Ils tiennent compte du domicile familial (Tassin la Demi-Lune ou autres) et des ressources des foyers (le dernier avis d'imposition, une attestation de paiement et/ou de quotient CAF pourront être demandés).

Seront également considérées comme Tassilunois les personnes ayant une entreprise à Tassin la Demi-Lune.

Sauf exception notifiée à l'inscription, les tarifs des activités comprennent :

- les activités
- l'encadrement qualifié
- les transports

#### **1.1°) Tarifs à la journée des accueils de loisirs**

Quotient familial (CAF)	QF1	QF2	QF3	QF4
	de 0 à 400 €	de 401 à 800 €	de 801 à 1200 €	supérieur à 1200 €
<b>Domicilié à Tassin la Demi-Lune</b>	10 € (10 € en 2017)	14€ (10 € ou 16€ en 2017)	18 € (16€ ou 21 € en 2017)	22 € (21 € en 2017)
<b>Non domicilié à Tassin la Demi-Lune</b>	14 € (15 € en 2017)	18€ (15€ ou 21 € en 2017)	22 € (21€ ou 26 € en 2017)	26€ (26 € en 2017)

**Réduction pour plusieurs enfants d'une même famille inscrits lors d'une même période de vacances :**

**10 % pour 2 inscrits, 15 % pour 3 inscrits ou plus.**

**Réduction de 10 % pour une semaine de 5 jours consécutifs d'inscription  
(cumulable avec la réduction pour plusieurs inscrits)**

**Accueil du matin et du soir : 1.80 euros/heure**

#### **1.2°) Calcul du quotient familial CAF**

Le calcul du quotient familial CAF se fait de la manière suivante:

Revenus imposables de l'année (- abattements sociaux) / 12 / nombre de parts

### **2°) Paiements acceptés**

Sont acceptés le paiement par carte de crédit (uniquement pour le paiement en ligne), les chèques bancaires, les chèques vacances (ANCV), les chèques famille, les paiements en espèces.

Est également acceptée la participation des comités d'entreprises. Une facture sera produite pour que la famille bénéficiaire puisse solliciter son comité d'entreprise.

### **3°) Annulation des activités de loisirs et remboursements aux familles**

Le remboursement aux familles se fera conformément au règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement de Tassin La Demi-Lune.

### **4°) Documents à fournir pour une inscription**

Les pièces à fournir sont présentées dans le règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement de Tassin La Demi-Lune.

Tarifs modifiés en 2018

## **2 - ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS**

### **1°) Tarifs et modalités de paiement**

Tarif unique

L'inscription à l'école municipale des sports (activité multisports les mercredis après-midi) est de **90 €** pour l'année scolaire 2018-19 (2017-18 : 90 €) avec une possibilité de paiement en une ou deux fois.

### **2°) Paiements acceptés**

Sont acceptés le paiement par chèques bancaires, chèques vacances (ANCV), chèques famille, espèces.

Est également acceptée la participation des comités d'entreprises. Une facture sera produite pour que la famille bénéficiaire puisse solliciter son comité d'entreprise.

### **3°) Annulation d'inscription et remboursement aux familles**

Le remboursement aux familles se fera conformément au règlement intérieur de l'école municipale des Sports de Tassin la Demi-Lune.

### **4°) Documents à fournir pour une inscription**

La participation à l'école municipale des sports nécessite la fourniture de divers documents et n'est effective qu'à la réception de l'ensemble de ceux-ci : la fiche sanitaire à compléter et à signer.

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- la fiche d'inscription à compléter et à signer,
- la fiche sanitaire de liaison

## **3 - ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE**

### **1°) Conditions d'accès**

Etre inscrit à l'accueil Information Jeunesse :

- remplir la fiche d'inscription annuelle avec l'autorisation parentale
- lire et approuver le règlement intérieur et la charte de l'accueil Information Jeunesse

### **2°) Modes de règlement**

Chèques bancaires et espèces

### **3°) Tarifs**

<b>ESPACE PUBLIC NUMERIQUE *</b>	
<b>Connexions à internet</b>	
11 - 25 ans	gratuit
26 ans et plus	2 € / heure
<b>Impression</b>	
photocopies N&B A4	0,10 € l'unité
<b>ACTIONS JEUNESSE *</b>	
Ateliers-Conférences-Expositions	gratuit
Chantiers Jeunes Bénévoles	gratuit

\*sur inscription auprès de l'accueil Information Jeunesse

## **F - UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### Définitions

Installation sportive : lieux où sont implantés un ou plusieurs équipements.

Équipement sportif : surfaces permettant, à elles seules, la pratique d'une ou de plusieurs activités physiques et/ou sportives.

### Listes des installations et équipements sportifs de la commune.

Installations sportives	Types d'équipements sportifs
Stade Dubot	Grand terrain synthétique de football
	Petit terrain synthétique de football
	Piste d'athlétisme et aire de lancer de poids
	Terrain multisport
Stade du Sauze	Grand terrain de football
	Petit terrain de football
	Terrain de handball
	Aires de lancer (javelot, marteau/disque)
	Court de tennis 1
	Court de tennis 2
	Court de tennis 3
Court de tennis 4	
Gymnase des Genêtères	Salle A
	Salle B
	Aire de jeux
Gymnase des Croisettes	Aire de jeux

### **1. Tarifs horaires**

#### **1. A Tarifs horaires par équipement sportif (hors terrains de tennis)**

Utilisateurs	Tarifs horaires	
	Tassin la Demi-Lune	Hors Tassin la Demi-Lune
Associations, ligues et fédérations sportives	Gratuit	14 € / équipement sportif de gymnase
		6 € / équipement sportif de stade
Comités d'entreprise, associations d'entreprise, organismes privés	40 € / équipement sportif de gymnase	50 € / équipement sportif de gymnase
	20 € / équipement sportif de stade	30 € / équipement sportif de stade

## 1. B Tarif horaire par terrain de tennis

Utilisateurs	Tarifs horaires
<b>Tassin la Demi-Lune</b>	
Associations, ligues et fédérations sportives	Gratuit
Comités d'entreprise, associations d'entreprise, organismes privés	8 €
<b>Hors-Tassin la Demi-Lune</b>	
Associations, ligues et fédérations sportives	8 €
Comités d'entreprise, associations d'entreprise, organismes privés	8 €

Le skate park du stade Dubot et le mur de tennis du stade du Sauze sont en accès libre et gratuit aux horaires d'ouverture des stades.

## 2. Affiche sponsors dans les installations sportives pour les associations utilisatrices

Objet	Tarif
Affichage ponctuel : (délibération n° 2013/37 du jeudi 27 juin 2013)	Gratuit (valorisation : forfait de 50 € / emplacement utilisé au cours de la saison sportive)
Affichage "permanent" valable pour la saison sportive : (délibération n° 2016/12 du mercredi 23 mars 2016)	- Valable pour un parrainage de 1000 € minimum  - Redevance par emplacement = (5 € x nombre de mois d'occupation) + 5% des avantages et profits



## **G - MÉDIATHÈQUE**

<b>Abonnement annuel</b>	MÉDIATHÈQUE résidents à Tassin la Demi-Lune	MÉDIATHÈQUE non-résidents à Tassin la Demi-Lune
Adulte	<b>12 €</b> (2017 : 12 €)	<b>18 €</b> (2017 : 18 €)
Adulte non imposable (a)	<b>10 €</b> (2017 : 10 €)	<b>13 €</b> (2017 : 13 €)
18 - 25 ans et étudiant (b)	<b>10 €</b> (2017 : 10 €)	<b>13 €</b> (2017 : 13 €)
Enfant ( 0 - 17 ans ) (c)	<i>gratuit</i>	<b>7 €</b> (2017 : 7 €)
Collectivité (d)	<i>gratuit</i>	<i>pas de prêt</i>

L'abonné à jour de sa cotisation a accès à l'Espace public numérique et bénéficie de connexions gratuites à internet.

Justificatifs :

(a) Adulte non imposable : le dernier avis d'imposition

(b) Étudiant 18 - 25 ans : carte étudiant ou attestation de scolarité

(c) Enfant 0 - 17 ans : carte d'identité ou livret de famille

(d) Carte collectivité (crèche, établissement scolaire, etc.) : demande écrite annuelle de l'organisme désignant nominativement un ou des interlocuteurs + présentation de la pièce d'identité de la personne mandaté

<b>Renouvellement de carte perdue</b>	<b>5 €</b>
<b>Pénalité de retard</b> par carte et par semaine	<b>2 €</b>
<b>Vente de documents retirés des collections :</b>	
Beaux livres	<b>5 €</b>
Autres documents	<b>2 €</b>
<b>Services et actions diverses</b>	
<i>Impressions de l'Espace public numérique dans la limite de 2 impressions par utilisateur</i>	<b>gratuit</b>
<i>Photocopies à usage privé de documents de la médiathèque dans la limite de 10 par utilisateur</i>	<b>gratuit</b>
<i>Actions de médiation culturelle</i>	<b>gratuit</b>

## H - LOCATION DE SALLES DE L'ESPACE CULTUREL L'ATRIUM

Les tarifs sont donnés HT (hors taxes) en euros

La location est composée du tarif salle (1) + le tarif du service de sécurité obligatoire, le cas échéant (2). Le « service » a une durée de 4 heures et comprend la présence d'un agent d'accueil et d'un régisseur.

La location des salles de l'Espace Culturel L'Atrium est soumise à la procédure en vigueur et au respect du règlement intérieur. Ce dernier précise les conditions d'utilisation du tarif réduit pour les établissements scolaires élémentaires et les associations loi 1901 dûment déclarées, dont le siège social et l'activité régulière sont sur la commune de Tassin La Demi-Lune depuis au moins deux ans.

La réservation effective d'une ou plusieurs salles de l'Espace Culturel L'Atrium est soumise à la signature d'un devis détaillé (établi à l'issue d'un rendez-vous technique) et signé par les deux parties : la Ville et le Locataire.

### 1. Location pour spectacles, conférences, réunions, cocktails

TARIF DES SALLES	Par « service » de 4h		Par heure supplémentaire	
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
<b>SALLE MARIVAUX avec gradin 500 places</b> (loge, office, hall et bar compris)	650 €	260 €	230 €	92 €
<b>SALLE CHOPIN 139 places</b> (office, hall, bar et salle Malraux compris)	270 €	108 €	95 €	38 €
<b>SALLE DARNAS 99 places</b>	115 €	46 €	40 €	16 €
<b>GALERIE ROGER FORESTIER 100 places</b>	115 €	46 €	40 €	16 €

### 2. Suppléments obligatoires

	Par service de 4h	Par heure
	<b>Régisseur technique</b>	Plein tarif
<b>Tarif de nuit (entre 22h et 7h) ou de dimanche</b>	360 €	120 €
<b>Pour une exigence technique spécifique</b>	180 €	60 €

	Par heure	
	Dimanches et jours fériés	Du lundi au samedi
<b>Service de sécurité obligatoire</b>		
<b>Un agent SSIAP 1</b>	50 €	25 €

### 3. Location pour les salons ou congrès

TARIF DES SALLES	A la journée (amplitude de 12h maxi - fin à 21h)	
	Plein tarif	Tarif réduit
<b>SALLE MARIVAUX sans gradin</b> (Office, Hall, bar compris)	1 250 €	500 €
<b>SALLE DARNAS 99 places</b>	250 €	100 €
<b>GALERIE ROGER FORESTIER 100 places</b>	250 €	100 €

#### 4. Location pour les expositions de 4 à 8 jours

TARIF DES SALLES	<i>A la journée</i>	
	Plein tarif = Artiste ne résidant pas à Tassin La Demi-Lune	Tarif réduit = Artiste résidant à Tassin la Demi- Lune
SALLE DARNAS	55 €	22 €
GALERIE ROGER FORESTIER	55 €	22 €

Tarifs modifiés en 2018

## I - ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LES PARUTIONS MUNICIPALES

### TARIFS PAR NUMERO

1 page	600 €
1/2 page	300 €
1/4 page	200 €

### TARIFS POUR TROIS NUMEROS

*(même emplacement et même dimension)*

1 page	1 710 €
1/2 page	855 €
1/4 page	481 €

### TARIFS POUR ONZE NUMEROS

*(même emplacement et même dimension)*

1 page	5 941 €
1/2 page	2 971 €
1/4 page	1 981 €

Tarifs modifiés en 2018

## J - RESTAURATION SCOLAIRE

TRANCHE QF	QUOTIENT FAMILIAL CAF	PRIX DU REPAS en €	PRIX MAJORE DU REPAS EXCEPTIONNEL (selon les modalités du règlement intérieur)
1	De 0 à 400 €	3,80 €	4,00 €
2	De 401 à 800 €	4,00 €	4,20 €
3	De 801 à 1200 €	4,20 €	4,50 €
4	Supérieur à 1200 €	4,50 €	5,00 €
Hors Tassin ( <i>excepté enfants de CLIS</i> )		5,00 €	5,50 €
Adulte		6,00 €	

Les recettes sont encaissées par le délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public de la restauration scolaire

Tarifs modifiés en 2018

## **2) DEPENSES**

## **A - CHEQUES FAMILLES**

### **1 - Conditions d'attribution :**

- . familles habitant la ville de Tassin la Demi-Lune, au moins depuis le 1er janvier de l'année précédente
- . familles comptant au moins 3 enfants à charge de moins de 21 ans, au 1er janvier de l'année considérée

### **2 - Pièces à fournir :**

- . le livret de famille
- . l'avis d'imposition sur les revenus
- . un justificatif de domicile
- . une attestation de prestation familiale Caf ou MSA

### **3 - Conditions d'utilisation :**

- . de février à octobre
- . auprès des partenaires ayant signés une convention avec la ville ou des services municipaux, pour les activités sportives et culturelles
- . distribution du 1er février au 30 septembre, les lundis après-midi et mercredis toute la journée ou sur rendez-vous au service municipal des sports

CHEQUE-FAMILLE :            **5,50 €** la valeur nominale d'un "chèque-famille" (carnet de 8 chèques par enfant)  
(5,50 € en 2017)

**RAPPORT**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017**

**Objet : Ouverture des crédits avant le vote des budgets primitifs 2018**

**Rapporteur : Pierre BERGERET**

Le vote des budgets primitifs 2018 du budget principal et du budget annexe de l'Espace Culturel L'Atrium étant prévu en janvier 2018, il convient, jusqu'à leur adoption, de fixer les conditions dans lesquelles les opérations courantes seront réalisées.

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique :

- L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption des budgets désignés ci-dessus, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- L'exécutif de la collectivité est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets ;
- L'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts des budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi, dans l'attente du vote des budgets primitifs 2018, pour pouvoir poursuivre les opérations en cours, il vous est proposé d'ouvrir les crédits d'investissement suivants :

Pour le budget principal :

<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts 2017 (BP + DM)</b>	<b>Autorisation 2018 25%</b>
10 – Dotation fonds divers et réserves	215 000 €	53 750 €
20 – Immobilisations incorporelles	76 000 €	19 000 €
204 – Subventions d'équipement versées	47 000 €	11 750 €
21 – Immobilisations corporelles	4 713 200 €	1 178 300 €
23 – Immobilisations en cours	3 290 000 €	822 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 341 200 €</b>	<b>2 085 300 €</b>



Pour le budget annexe de l'Espace Culturel L'Atrium :

<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts 2017 (BP + DM)</b>	<b>Autorisation 2018 25%</b>
21 – Immobilisations corporelles	42 000 €	10 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 000 €</b>	<b>10 500 €</b>

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 6 décembre 2017, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider cette ouverture de crédits avant le vote des budgets primitifs 2018.

**RAPPORT**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017**

**Objet : Versement des acomptes de subventions 2018**

**Rapporteur : Pierre BERGERET**

La Ville de Tassin la Demi-Lune met en place chaque année un partenariat financier avec les associations les plus importantes de la Ville. Dans ce cadre, il est prévu le versement d'un acompte de 30 % de la subvention votée l'année antérieure. L'objectif de ce partenariat est d'éviter à ces structures de faire face à des problèmes de trésorerie.

De plus, la Ville conclue avec ces mêmes associations une convention d'objectifs dans le cas où la subvention et les aides apportées en nature sont supérieures à 23 000 € par an.

Les cinq associations concernées sont :

- Le Centre Social de Tassin ;
- Le Comité Pour Nos Gosses (CPNG) ;
- L'Union Olympique Demi Lunoise (UODL);
- La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) ;
- L'Ecole de Musique.

Comme l'année passée, il vous est proposé d'ajouter à cette liste le Comité des Œuvres Sociales de la Ville (MASCOT) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour lesquels un acompte pourrait également être versé en début d'année, si besoin.

**Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 6 décembre 2017, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces acomptes de subventions à verser en début d'année 2018 (cf. tableau récapitulatif ci-dessous).**

## TABLEAU RECAPITULATIF DES 1er ACOMPTE DE SUBVENTIONS A VERSER EN 2018

	SUBV. 2016	SUBV. 2017	ACOMPTE 30 %
CENTRE SOCIAL - Fonctionnement	95 000 €	95 000 €	28 500 €
COMITE POUR NOS GOSSES	87 000 €	87 000 €	26 100 €
U.O.D.L - Fonctionnement	18 000 €	33 000 €	9 900 €
MAISON POUR TOUS - Fonctionnement	103 500 €	103 500 €	31 050 €
ECOLE DE MUSIQUE - Fonctionnement	76 000 €	76 000 €	22 800 €
			<b>118 350 €</b>

	SUBV. 2016	SUBV. 2017	ACOMPTE 30 %
MASCOT	44 388 €	43 904 €	13 171 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 860 000 €	1 930 000 €	579 000 €
			<b>592 171 €</b>

## RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

**Objet : Plan de mandat - Sollicitation de subventions pour la création d'une école quartier de la Demi-Lune avenue Victor Hugo**

**Rapporteur : Pierre BERGERET**

Souhaitant accroître le nombre de salles de classe (cf. conclusions de la prospective scolaire établie par la Ville) et créer un équipement public dans un secteur aujourd'hui dépourvu pour un meilleur maillage du territoire, la Ville envisage l'ouverture d'une école quartier de la Demi-Lune sur l'avenue Victor Hugo à la rentrée 2019.

Le projet est prévu d'être réalisé en deux phases :

- La première concerne la création d'une école de cinq classes (deux maternelles et trois élémentaires), dans un bâtiment existant, actuellement à usage de bureaux, appelés « les bureaux de l'Horloge ». Il est situé au 65 avenue Victor Hugo, sur la parcelle AS146, propriété de la Ville depuis la fin de l'année 2015.
- La seconde phase, qui sera réalisée ultérieurement, concernera l'extension de cette école à huit classes.

Cette première phase du projet prévoit l'aménagement d'une école de cinq classes et des locaux supports : restauration scolaire, locaux administratifs, salles d'activité et de motricité, salle de repos, sanitaires, locaux techniques. Les travaux comprendront la restructuration du bâtiment existant, la rénovation des façades, et la création d'une extension qui permettra d'aménager la salle de restauration élémentaire, un escalier extérieur, un nouvel accès au bâtiment, un préau pour la cour élémentaire, et une cour maternelle au R+1. Les aménagements extérieurs sont également prévus avec un parvis donnant sur l'avenue, et une cour à l'arrière du bâtiment.

Pour le financement d'un tel projet, la Ville de Tassin la Demi-Lune peut solliciter la réserve d'un parlementaire (dont l'extinction sera progressive jusqu'en 2024), l'Etat dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la salle de motricité. D'autres dispositifs seront actionnés, si l'opération est éligible aux financements ciblés potentiels. Le plan de financement prévisionnel de cette première phase de l'opération est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Clos couverts	863 900,00 €	Réserve parlementaire	20 000,00 €
Aménagements intérieurs	365 900,00 €	CAF	50 000,00 €
Equipements techniques (électricité, chauffage,...)	350 000,00 €	Etat - Fond de soutien investissement local	300 000,00 €
Aménagements extérieurs	47 500,00 €	Autres participations et autofinancement	1 317 300,00 €
Equipements de cuisine	60 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 687 300,00 €</b>		<b>1 687 300,00 €</b>

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 6 décembre 2017, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider ce plan de financement prévisionnel, autorisant ensuite Monsieur Le Maire ou l'Adjoint faisant fonction à solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels.